

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE :

- préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de la constitution d'une réserve foncière relative au projet de revitalisation du secteur de la rue du Général Leclerc et de ses abords sur le territoire de la commune de MONTARGIS ;**
- parcellaire, en vue de l'identification des parcelles, de la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et autres intéressés.**

Il est porté à la connaissance du public qu'en application de l'arrêté préfectoral du 26 juin 2023, une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire d'une durée de 18 jours consécutifs aura lieu sur le territoire de la commune de MONTARGIS, **du vendredi 8 septembre à 8h30 au lundi 25 septembre 2023 à 17h30.**

Cette enquête concerne la constitution d'une réserve foncière **relative au projet de revitalisation du secteur de la rue du Général Leclerc et de ses abords sur le territoire de la commune de MONTARGIS.**

Le périmètre de cette enquête publique concerne le territoire de la commune de MONTARGIS.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public à la mairie de MONTARGIS, siège de l'enquête (6 rue Gambetta, BP 719, 45207 MONTARGIS CEDEX), où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- fermeture le samedi.

Ce dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret :

<https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

Afin de recevoir les observations du public, M. Marc FORTON, professeur de français en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le tribunal administratif d'ORLEANS pour conduire cette enquête publique, siégera les jours et heures suivants à la mairie de MONTARGIS :

- le vendredi 8 septembre 2023 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 13 septembre 2023 de 14h00 à 17h00,
- le jeudi 21 septembre 2023 de 9h00 à 12h00,
- le lundi 25 septembre 2023 de 14h00 à 17h00.

M. Michel CARQUIS est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le tribunal administratif d'ORLEANS pour conduire ladite enquête publique en cas d'empêchement de M. FORTON.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra également formuler ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet, paraphé par le commissaire enquêteur et déposé en mairie de MONTARGIS ;
- par courrier postal, à l'attention de M. le commissaire enquêteur, M. Marc Forton, adressé à la mairie de MONTARGIS, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie ;
- par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : *pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr* en précisant l'objet de l'enquête : « DUP réserve foncière MONTARGIS ».

Les observations formulées par le public par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énoncera ses conclusions motivées sera déposée en mairie de MONTARGIS et à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique) pour être tenue à la disposition du public. Ces documents seront, en outre, publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret.

Au terme de la procédure réglementaire, la préfète du Loiret sera amenée à statuer sur l'utilité publique du projet et pourra déclarer cessible les parcelles ou immeubles nécessaires à la constitution de la réserve foncière.